

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 08
Votants : 08
Absents : 03

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 30 novembre, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, LAMBERT Christophe, POLIZZI Pascal, RICHE Delphine, HUGUET Clément, LEBRUNET Patrick, FRELAT Sophie, BROVIA Isabelle,

Etaient absents excusés : Mesdames et Monsieur ARAUJO CORTIJO TORRES Julie CALEIRO Carla, LIENART Quentin

Madame Delphine RICHE a été élu(e) secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022.

II - ADMISSION DE NON VALEUR

Monsieur le Trésorier de Méru informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Les redevables sont insolvable ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2016 à 2017 pour un montant de 667.02 €. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

D'admettre en créances de non valeur la somme de 667.02 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

III - Décision Modificative n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 6067	Fournitures scolaires	200,00
011 / 61558	Autres biens mobiliers	301,00
011 / 6257	Réceptions	200,00
011 / 6288	Autres services extérieurs	300,00
012 / 6331	Versement mobilité	530,00
012 / 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	1 500,00
012 / 64111	Rémunération principale	904,00
012 / 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	38 300,00
012 / 6470	Autres charges sociales	1 130,00
012 / 64705	Médecine du travail, pharmacie	202,00
65 / 65315	Formation	300,00
66 / 66185	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 500,00
65 / 65568	Autres contributions	450,00
011 / 6184	Versements à des organismes de formation	250,00
65 / 65888	Autres subventions exceptionnelles	3,00
	Total	46 532,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60622	Carburants	1 500,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00
012 / 64505	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00
011 / 60621	Combustibles	5 000,00
012 / 64503	Cotisations aux caisses de retraites	27 128,00
012 / 6413	Personnel non titulaire 1	3 000,00
011 / 60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
012 / 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 500,00
012 / 64501	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	904,00
	Total	46 532,00

IV - PRISE DE CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance et acte les différentes décisions ci-dessous prises par le maire :

- Autorisation du prêt de la salle, le 14 décembre 2022 par la commune du Mesnil en Thelle afin d'organiser leur repas des anciens,
- Autorisation du prêt de la salle du Foyer à la Police Municipale afin d'organiser leur entraînement,
- Autorisation du prêt de la salle du Foyer à la Société Colas afin d'organiser un repas pour leur équipe de travail,
- Autorisation à l'Association API d'utiliser la salle Jean-Louis VOGEL afin d'organiser la soirée du Beaujolais,
- Autorisation à l'Association API de louer la Salle Jean-Louis VOGEL pour organiser la soirée de la Saint Sylvestre pour un montant de 150 €.

V - TRES HAUT DEBIT – MISE EN PLACE DU FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES A L'INTENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU THD E 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 V
- L'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,
- La délibération 290922-DC-101 du Conseil Communautaire du 29/09/2022 approuvant la convention de participation financière relative aux travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit,
- La délibération 290922-DC-102 du Conseil Communautaire du 29/09/2022 adoptant le principe d'une participation financière des communes à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de chacune,

Considérant :

- Que depuis 2014, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal, les prises optiques permettant le déploiement du réseau FTTH, en contrepartie du versement par les collectivités de participations financières.
- Qu'à la suite de la phase initiale de construction du réseau, un recensement a été réalisé afin de déterminer le nombre de nouvelles prises à raccorder dans le cadre de l'extension du réseau.
- Que le devis réalisé par le SMOTHD fait ressortir un coût global de 788 342,64 euros pour permettre le raccordement de 1 286 prises sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Que le lancement des travaux des travaux est conditionné à la signature de la convention de participation financière proposée par le SMTOHD.
- Que le Département de l'Oise renouvelle son engagement et finance 30 % du montant HT des travaux, soit 236 502,79 €.
- Que la Communauté de Communes Thelloise a adopté le principe de solliciter une participation des communes via le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 29 % du reste à charge pour le financement des prises d'habitations et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de chacune.
- Que le versement de la participation sera demandé par la Communauté de Communes à l'issue de l'achèvement des travaux complémentaires au déploiement du réseau.

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE

- **S'ENGAGE** à verser une participation financière à la Communauté de Communes, pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune.
- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 2041512 du Budget principal.

VI - REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA GOBETTE

Délibération annulée

VII - MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE JEAN-LOUIS VOGEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de modifier le prix de la salle Jean-Louis Vogel de la façon suivant, pour les locations signées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Personnes de PUISEUX LE HAUBERGER

Tarif basse saison 500 € (3^{ème} week-end de septembre à la fin mars)
Tarif haute saison 700 € (1^{er} avril au 15 septembre)

Associations

150 € à compter de la deuxième location

Personnes extérieures à la Commune

Tarif : 1100 €

Les autres points sont inchangés. Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les nouvelles locations.

VIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – TROTTOIR GRANDE RUE – SECTEUR 2 - DU NUMERO 30 AU 51 AVEC ACCES PMR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 64 975.03 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – TROTTOIR GRANDE RUE – SECTEUR 2 - DU NUMERO 30 AU 51 AVEC ACCES PMR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès du département- afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 64 975.03 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – TROTTOIR GRANDE RUE – SECTEUR 1 - DU NUMERO 66 AU 84 AVEC ACCES PMR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 50 308.17 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – CREATION D’UN RESEAU D’EAU PLUVIALE – GRANDE RUE DEVANT L’EGLISE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l’unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux de création d’un réseau d’eau pluviale dans la grande rue – devant l’église.

Le coût total HT des travaux est de 26 745.00 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l’engagement de réaliser l’opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – CREATION D’UNE TRANCHEE DRAINANTE - ANGLE DE LA GRANDE RUE ET RUE DU DELAISSE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l’unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès du département- afin de réaliser des travaux de création d’une tranchée drainante à l’angle de la grande rue et de la rue du délaissé.

Le coût total HT des travaux est de 4 856.00 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l’engagement de réaliser l’opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – CREATION D’AMENAGEMENT SECURITAIRE N° 2 – GRANDE RUE AVEC MISE EN CONFORMITE PMR**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l’unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès du département- afin de réaliser des travaux d’aménagement sécuritaire N°2 – grande rue avec mise en conformité PMR.

Le coût total HT des travaux est de 50 922.68 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l’engagement de réaliser l’opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – CREATION D’AMENAGEMENT SECURITAIRE N° 2 – GRANDE RUE AVEC MISE EN CONFORMITE PMR**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l’unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux d’aménagement sécuritaire N°2 – grande rue avec mise en conformité PMR.

Le coût total HT des travaux est de 50 922.68 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l’engagement de réaliser l’opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – CREATION AMENAGEMENT STATIONNEMENT PMR – 6 RUE DE L’EQUIPEE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l’unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux d’aménagement de stationnement PMR – 6 rue de l’Equipée.

Le coût total HT des travaux est de 3 553. 80 € €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

• **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – CREATION AMENAGEMENT STATIONNEMENT PMR – 6 RUE DE L'EQUIPEE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès du Département - afin de réaliser des travaux d'aménagement de stationnement PMR – 6 rue de l'Equipée.

Le coût total HT des travaux est de 3 553. 80 € €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

IX - DON DE L'ASSOCIATION « LE BEL AGE »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le don de l'association « Le Bel Age », d'un montant de 450.00 €.

Ce don sera encaissé à l'article 7588 - Autres produits divers de gestion courante et sera affecté au Pétiscolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 19 heures 30

Séance levée à 21 heures 23

Le Maire

Bruno CALEIRO

